



Absence de régularisation annuelle

Par **Lulubermue35**, le **30/12/2018** à **11:44**

Bonjour,

Suite à la lecture de votre article, il apparaît clairement que je sois dans cette situation.

Nous avons été locataire du 1/06/2017 au 2/11/2018. Et nous avons demandé la régularisation des charges à plusieurs reprises depuis juin 2018 sans succès. Le bailleur à apparemment demandé les justificatifs au propriétaire et sans succès nous sommes toujours dans l'attente et la seule réponse que nous avons de l'agence c'est qu'ils attendent tous les justificatifs pour nous reverser ou pas la somme en même temps que le chèque de caution. Que puis je faire car je trouve l'agence et mes proprio malhonnête car ils n'ont pas d'énormes factures et surtout pas de réparations quelconques car ce n'est pas un immeuble mais une maison double sur 2 niveaux...

Par **janus2fr**, le **30/12/2018** à **13:09**

Bonjour,

Première chose, vous parlez de votre bailleur et de votre propriétaire, c'est difficile à comprendre car bailleur et propriétaire sont la même personne.

Ensuite concernant la régularisation des charges, si le bailleur ne peut pas vous la faire, vous êtes en droit de demander le remboursement de l'intégralité des provisions versées sur les 3 dernières années.

Par **Lulubermue35**, le **30/12/2018** à **16:22**

Bonjour,

En effet il y a une agence immobilière mandaté par me propriétaire. .. nous avons fait des demandes par mail et téléphone auprès de l'agence immo pour qu'ils demandent au proprio amont que ce n'est pas à nous de demander cela mais à eux de faire leur travail et depuis que nous avons rendu les clés ils nous disent attendre de nous envoyer le chèque de caution pour faire le nécessaire et vérifier les soient disant factures